



**Non à la justice de classe et à la criminalisation du mouvement social !** LE 23 MARS 2013, un militant de la Confédération nationale du travail (CNT) a été condamné à 40 000 € de dommages et intérêts pour avoir bloqué la gare de Metz lors d'une manifestation durant le mouvement anti-CPE de 2006. Justice ciblée, justice de classe, il y avait ce jour-là 800 personnes sur les rails dont des membres du PS aujourd'hui élus. Rappelons que le CPE a été abandonné, en partie, par l'UMP alors au gouvernement, suite au mouvement social, ce qui prouve l'utilité et la légitimité de l'action. Cette condamnation, au-delà d'être injuste, dans la mesure où elle fait porter à un seul individu (militant syndical évidemment) la responsabilité d'une décision collective mise en oeuvre par 800 personnes, serait un signal fort envoyé contre le mouvement social. Le gouvernement et le patronat, par une justice de classe, souhaitent instaurer la peur pour nous faire taire. De question prioritaire de constitutionnalité (QPC) en appel, cela fait plus de deux ans que la CNT emprunte le tortueux chemin judiciaire pour refuser cette injustice. La prochaine étape devant juger la recevabilité de l'appel de la condamnation à 40 000 € d'amende est fixée au 14 novembre 2014 au tribunal de Metz. LA SNCF doit retirer sa plainte qui est un non-sens : faire payer à une seule personne les retombées d'un mouvement social collectif. Il semble donc que pour la SNCF, il s'agit d'une position politique, la direction voulant exprimer ainsi son opposition au syndicalisme et aux mouvements sociaux. LES POURSUITES à l'encontre de l'ensemble des syndicalistes et militants doivent être arrêtées sans condition. Nous assistons à une multiplication de ce type de cas - dont cette condamnation (appel en cours) liée à la SNCF n'est qu'un exemple -, d'autres procès sont en cours ou menacent de s'ouvrir. La volonté de criminaliser les mouvements sociaux et le syndicalisme est manifeste. Alors que le gouvernement PS poursuit sa politique d'austérité au service du patronat (pacte de responsabilité, exonérations de cotisations sociales, attaque sur le temps de travail, les allocations familiales, la protection sociale et sûrement bientôt les retraites), condamner le mouvement social par l'exemple de notre camarade Fouad HARJANE serait un véritable coup dur pour les luttes à venir... Le 14/11 sera la dernière audience concernant la recevabilité de l'appel. Après l'action du 12 septembre et l'occupation de la Direction Régionale de la SNCF, il est important d'amplifier la mobilisation ! ► Pour la relaxe de notre camarade, condamné à 40000 euros d'amende ► Pour l'abandon total des poursuites par la SNCF ► Pour l'amnistie pour tous les syndicalistes et militant-e-s condamné-e-s dans le cadre du mouvement social [Communiqué du 14 novembre de l'UD 57](#)   [Visualiser le préavis de grève déposé dans l'Education](#) Communiqué du Syndicat des Travailleur.se. de l'Education 57 - CNT Alors que l'Etat et le capital ne se cachent plus pour réprimer les syndicats et les luttes des travailleur.se.s, le STE 57 CNT annonce qu'il dépose un préavis de grève pour la journée du vendredi 14 novembre, afin de protester contre la criminalisation et la répression de l'action syndicale. A Metz, c'est la SNCF, entreprise publique, qui poursuit au civil Fouad Harjane, syndicaliste CNT, pour le blocage de la gare de Metz en 2006 lors de la lutte contre le Contrat de première embauche. Condamné en première instance à payer 40 000 euros de dommages et intérêt, notre camarade, étudiant à l'époque des faits, est le seul poursuivi pour cette action décidée par l'assemblée générale de grève de l'Université de Metz et qui avait réuni près de 800 personnes. Après un nouveau report de l'audience du 12 septembre devant juger de la recevabilité de son appel - et à l'occasion de laquelle environ 150 personnes se sont réunies pour réclamer la relaxe de Fouad, puis pour occuper la direction régionale de la SNCF afin d'exiger le retrait de la plainte - notre camarade sera de nouveau appelé à comparaître le 14 novembre prochain. Si cette affaire d'actualité touche directement la CNT et illustre bien la volonté de nos dirigeants de faire taire toute lutte sociale dans un contexte où l'austérité et les politiques libérales n'ont jamais fait autant de dégâts sur nos conditions de travail, rappelons que les attaques faites aux organisations syndicales et aux collègues militants dans l'éducation nationale sont monnaie courante : contrats des précaires qui militent non reconduits, mutations forcées ou sanctions disciplinaires pour les collègues qui refusent le fichage des élèves, le travail gratuit ou les expulsions d'élèves sans papiers, remplacements illégaux les jours de grève, étudiant.e.s grévistes sanctionné.e.s pour leur absences aux TD... A l'heure où de nombreuses luttes se profilent dans l'éducation comme ailleurs, et à l'occasion de l'audience de notre camarade Fouad Harjane, la CNT appelle à la la grève l'ensemble

des travailleur.se.s de l'éducation et invite toutes et tous, organisations, collègues et étudiant.e.s à venir se rassembler massivement devant le tribunal de grande instance de metz, vendredi 14 novembre à 9h. Toutes et tous ensemble, nous ne baisserons pas la tête ! Syndicat des Travailleur.se.s de l'Education 57 - CNT

**LE 13 MARS 2011**

**LA SNCF** est née en 1963. Elle a été créée par la fusion de la SNCF, de la RATP et de la STMT. Elle est devenue une entreprise publique à 100%. Elle est soumise à la loi de 1983 relative aux droits de l'individu et à la loi de 1985 relative aux droits de l'individu. Elle est soumise à la loi de 1983 relative aux droits de l'individu et à la loi de 1985 relative aux droits de l'individu.

**LES POURSUITES** : l'Assemblée Générale de la SNCF a décidé de poursuivre l'Assemblée Générale de la SNCF. Elle a décidé de poursuivre l'Assemblée Générale de la SNCF. Elle a décidé de poursuivre l'Assemblée Générale de la SNCF.

Mais que le gouvernement PS poursuit sa politique d'austérité au service du pouvoir (partis de responsabilité, souverainisme de l'industrie sociale, affichage sur le terrain de l'écologie, les alternatives budgétaires, la protection sociale et le travail décent) nous soutenons le mouvement social pour l'ensemble de notre catégorie FOUAD HARRJANE contre un système jugé trop dur pour les salariés à venir. Le 14/11 sera la dernière audience concernant la condamnation de FOUAD HARRJANE. Après l'arrêt du 13 novembre et l'expiration de la détention préventive de la SNCF, il est impératif d'empêcher la condamnation !

**Soutenons Fouad HARRJANE !**  
**Rassemblement le 14 novembre à 9h30**  
**Devant le tribunal de Metz**

- Pour la release de notre camarade, condamné à 40000 euros d'amende
- Pour l'abolition totale des poursuites pour le 14/11
- Pour l'abolition pour tous les syndicalistes et militantes condamnés dans le cadre du mouvement social

**de la journée du 14/11**

**14/11** pour les plus proches à l'arrêt, nous au sein de la CNT, place des

**14/11** : Comité et tous devant le Tribunal de Metz, les Fédérés Français (général de la République) pour le rassemblement et de soutien à Fouad Harrjane, devant l'Assemblée qui débute à 9h.

**14/11** : l'Assemblée et l'Assemblée intégrée !

Manifestation contre la répression et la criminalisation du mouvement social.

Comité d'une Assemblée Générale au sein de la CNT, afin de débattre collectivement sur toutes les revendications.

14/11 : l'Assemblée et l'Assemblée intégrée !

**14/11** : proposition au local de la CNT 57 de faire une "Assemblée Générale de la Catégorie" organisée par la SNCF le 12 novembre à Metz, autour des luttes sociales.

A partir de 22h : concert de soutien au local du syndicat (arrêté 06)



## Documents joints

[Communiqué du 14 novembre de l'UD 57](#)